Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 04 - 38** - Séance du 7 avril 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **31 mars 2026**

Date de l'affichage : **31 mars 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **mardi sept Avril** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; HUGUENIN Florence ; LHERMITTE Hervé ; MATTEÏ Pauline ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard

Excusé.e.s : WADIER Typhaine (pouv. à Laurent PRIZÉ), GAVARD Caroline (pouv. à Éric DUMOND), GENDROT Rémy (pouv. à Julien ABGRALL), VICAIRE Anne (pouv. à Bernard OLLIER)

Absent.e.s :

Secrétaire de séance : Hervé LHERMITTE

CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des commissions municipales peuvent être constituées en vue d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le Maire de créer sept commissions municipales et trois comités consultatifs

Vu la délibération précédente n°2026 – 04 - 37 Relative à la modalité du vote à main levée pour la création et la composition de ces commissions et comités consultatifs,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260407-2026_04_38-DE

Monsieur le Maire indique qu'il est Président de droit de chaque commission constituée et que les commissions municipales sont animées par les adjoints en charge du secteur et leurs conseillers délégués le cas échéant.

Monsieur le Maire propose la création des sept commissions suivantes :
- Finances
- Aménagement Urbain et patrimoine bâti
- Mobilité
- Patrimoine naturel, nature en ville et ville inclusive
- Enfance Jeunesse
- Affaires scolaires
- Sports - Vie associative culturelle et sportive

Monsieur le Maire propose la création des comités consultatifs suivants :
- Saison culturelle
- Salon de l'aquarelle
- Menu et activité

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité
- Décider de créer les commissions municipales et comités consultatifs suivants :

Commissions :
- Finances
- Aménagement Urbain et patrimoine bâti
- Mobilité
- Patrimoine naturel, nature en ville et ville inclusive
- Enfance Jeunesse
- Affaires scolaires
- Sports - Vie associative culturelle et sportive

Comités consultatifs :
- Saison culturelle
- Salon de l'aquarelle
- Menu et activité

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Hervé LHERMITTE

ILLE-ET-VILAINE MAIRIE MONTGERMONT

Le Maire
Laurent PRIZÉ

ILLE-ET-VILAINE MAIRIE MONTGERMONT